

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/94 à 2024/122**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

M. Roger VICOT - M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Cécile MESANS donne pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 10 octobre 2024

### DELIBERATION

#### **2024 / 113 - COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « VIVRE LA VILLE » 2020-2026 – MODIFICATION DE SA COMPOSITION.**

Par délibération n° 2020/69 du 09 décembre 2020 du Conseil Communal de Lomme et par délibération n° 20/439 du 11 décembre 2020 du Conseil Municipal de Lille, la commission extra-municipale « Vivre la Ville » a été renouvelée afin de poursuivre sa contribution à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions des services publics locaux.

Par délibérations n° 2023/09 du 2 février 2023 et n°2023/111 du 7 décembre 2023 du Conseil Communal de Lomme et par délibérations n°23/9 du 3 février 2023 et 23/523 du 8 décembre 2023 du Conseil Municipal de Lille, la composition de commission extra-municipale « Vivre la Ville » a été modifiée.

Conformément à l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de la commission extra-municipale. La commission est présidée par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

Elle comprend :

- des représentants de la Commune, un collège de 9 élus du Conseil Communal ;
  - o 5 élus du groupe 'Socialistes, écologistes et citoyens' intervenant notamment sur les sujets relevant de la transition, du logement ou du sport :
  - o 1 élu du 'Groupe des élus écologistes'
  - o 1 élu du groupe 'Faire respirer Lomme'
  - o 1 élu du 'Groupe des élus communistes, républicains et citoyens'
  - o 1 élu du groupe 'Union rassemblement National et Indépendants'
- Un collège de 10 personnalités représentant la société civile et disposant de connaissances techniques assurées sur les différents types de handicaps (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), proposé par le Maire.

Suite à la démission de Madame Muriel SERGHERAERT, (groupe « Socialistes, écologistes et citoyens ») qui siégeait à la commission, au sein du collège d'élus du Conseil Communal, il est proposé de modifier la composition du collège d'élus du Conseil Communal, de la Commission extra-municipale « Vivre la Ville », de la manière suivante :

- 1 nouvel élu du groupe « Socialistes, écologistes et citoyens »

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ARRETER** comme suit la nouvelle composition du collège de 9 élus du Conseil Communal, de la Commission extra-municipale « Vivre la Ville » :
  - 5 élus du groupe 'Socialistes, écologistes et citoyens' intervenant notamment sur les sujets relevant de la transition, du logement ou du sport :
    - **Bouchta DOUICHI**
    - **Marie-Pierre SEGOND**
    - **Anne LEDUC**
    - **Cédric BERLEMONT**
    - **Martine PONCHANT**
  - 1 élu du 'Groupe des élus écologistes'
    - **Claire ZYTKA-TARANTO**
  - 1 élu du groupe 'Faire respirer Lomme'
    - **Catherine DE RUYTER**
  - 1 élu du 'Groupe des élus communistes, républicains et citoyens'
    - **Philippe LEMIERE**
  - 1 élu de la liste 'Union rassemblement National et Indépendants'
    - **Maxime MOULIN**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Publié :

28 OCT. 2024



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).